

**COMITÉ DE LA
CAISSE DES ÉCOLES
RÉUNION DU 6 FEVRIER 2025**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 :

Annexe : rapport d'orientations budgétaires 2025

La structuration de l'activité par la nouvelle coordinatrice permet une projection à un volume stabilisé d'activité équivalent entre 2024 et 2025. Les indicateurs d'activité suivants en témoignent :

2022 -> 82 enfants ; 2023 -> 83 enfants ; 2024 -> 81 enfants présentés en Équipe Pluridisciplinaire de Soutien.

La mise en cohérence des différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité permet de recentrer le PRE sur son champ d'intervention et de travailler en lien avec d'autres partenaires.

La projection d'activité proposée pour 2025 s'appuie sur un maintien d'environ 80 parcours et du renforcement d'actions collectives à l'adresse de jeunes identifiés et d'actions d'accompagnement des référents.

Compte tenu de ce contexte, il est proposé de maintenir le budget 2025 au niveau du budget modifié 2024. Il n'est pas prévu d'opération d'investissement, aussi le budget comportera seulement une section de fonctionnement :

Recettes

Le principal soutien financier provient de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), auprès de laquelle une subvention de 90 000 € va être sollicitée pour l'exercice 2025 (montant identique au budget 2024).

La Ville de Lunel a par ailleurs décidé de l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € pour soutenir ce dispositif (montant identique au budget 2024).

Enfin, la reprise du solde des exercices antérieurs sera intégrée en recettes : 5 509.57 € (montant provisoire avant clôture des comptes administratif et de gestion 2024).

Le montant total des recettes s'élèverait à 125 509.57 €.

Dépenses

Dans l'hypothèse où l'ANCT attribuerait une subvention à hauteur de 90 000 € à la Caisse des écoles, les dépenses seraient constituées principalement :

- de la rémunération du personnel et de la formation, pour un montant de 106.500.00 €,
- des dépenses liées aux actions semi-collectives : 13 450.00 €,
- de charges diverses, pour une somme de 5 559.57 €.

Le total des dépenses s'élèverait à : 125 509.57 €.

Ces orientations sont soumises au débat sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Le comité de la Caisse des écoles :

- **A PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025,
- **A APPROUVÉ** les éléments sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2025.

2. QUESTIONS DIVERSES

Un bilan a été effectué sur l'activité par Amina Boucheta, coordinatrice du Programme de Réussite Éducative.

Les membres présents n'ont pas souhaité aborder d'autres points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h11

Fait à Lunel, le 06 février 2025,

Pour le Président,
L'élu délégué


Michel CRÉCHET

